



DECISION N° 11 - 053 / MPNT-CRT

Portant approbation de l'Offre Internet Mobile Prépayé de SOTELMA-SA

LE DIRECTEUR DU COMITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS

- Vu** l'Ordonnance N° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 modifiée, régissant les télécommunications en République du Mali ;
- Vu** le Décret N° 07-143/ P-RM du 23 Avril 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** le Décret N° 08-064/ P-RM du 07 février 2008 portant nomination du Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** le décret N°09-394/P-RM du 31 juillet 2009 portant approbation du cahier des charges de la licence d'établissement et d'exploitation de réseaux et services de télécommunications octroyée à la SOTELMA et déterminant la durée, ainsi que les modalités de cession, de suspension et de retrait de la licence ;
- Vu** la lettre N°000448 DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 05 septembre 2011 relative à l'offre Internet 3G+ de SOTELMA SA ;
- Vu** la lettre N°000475 DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 05 octobre 2011 relative à l'offre Internet 3G+ de SOTELMA SA ;
- Vu** la lettre N°000494 DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 19 octobre 2011 relative à l'offre Internet 3G+ de SOTELMA SA ;
- Vu** la lettre N°343 DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 26 octobre 2011 relative à l'offre Internet 3G+ de SOTELMA SA ;
- Vu** la lettre N°344 DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 27 octobre 2011 relative à l'offre Internet 3G+ de SOTELMA SA ;
- Vu** la lettre N° 000517 DG-DC-SOTELMA-SA /2011 du 10 novembre 2011 relative à l'offre Internet Mobile Prépayé de SOTELMA SA.

Sur le projet de l'offre Internet Mobile Prépayé de SOTELMA-SA

1. Introduction :

SOTELMA-SA, par courrier N°000448 DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 05 septembre 2011, a soumis à l'approbation du Comité de Régulation des Télécommunications une proposition de nouvelle offre Internet destinée à tous ses clients prépayés mais plus particulièrement aux jeunes. Au courrier SOTELMA SA est joint un modèle de contrat. Cette introduction de nouvelle offre sur le marché vise à faciliter davantage les conditions d'accès au service Internet.

Par courrier N°000475 DG-DC-SOTELMA-SA/2011 du 05 octobre 2011 relatif à la nouvelle offre Internet 3G+ et suite aux observations du CRT, la SOTELMA SA a fait part des

